OFFICIEL.

ASSEMBLÉE GENERALE DE L'Etat de la Louisiane

Session Régulière de l'Année 1898

LOI du Sénat No 78.
Par M. Hall.

No 117.] LOI

Amendant et décrétant à nouveau les sections 3 et 4 de la loi No 59 de 1886, approuvée le 3 juillet 1886, intitulée: Loi pour incorporer le Bureau des Commissaires des Levées du District du Bassin de Tensas; pour définir ses pouvoirs et prescrire ses devoirs: pour l'autoriser à imposer une taxe et des assessements; pour émettre des bons et pour pourvoir à leur paiement, principal et intérêt par l'imposition de taxes, et avec [illegible] de la vente des terres d'Etat; et pour révoquer l'acte No 26 des actes de la session de 1884 créant le District des Levées du Bassin de Tensas, tel qu'il est organisé, et tous les actes amendants, ainsi que toutes les lois ne s'accordant pas avec celle-ci.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 3 de la loi 59 de 1886 approuvée le 3 juillet 1886, intitulée: "Loi incorporant le Bureau des Commissaires du District des Levées du Bassin de Tensas"; définissant les pouvoirs et prescrivant ses devoirs; autorisant les commissaires à imposer des taxes et des assessements à émettre des bons et pourvoyant à leur paiement, principal et intérêt, par taxation et procédures de vente de terres; et révoquant la loi No 26 de la session de 1884, créant le District des Levées du Bassin de Tensas, tel qu'il est actuellement organisé, et tous actes amendant et toutes lois en conflit avec celle-ci, sont amendés et décrétés à nouveau de la façon suivante: Que lesdits Commissaires constitueront un Bureau de Commissaires de Levées qui sera nommé le "Bureau des Commissaires de Levée du District du Bassin de Tensas", et il est par la présente constitué et créé en corps politique avec des pouvoirs d'incorporation; il aura le pouvoir de poursuivre et d'être poursuivi en son nom d'incorporation; aura un sceau et aura le pouvoir de remplir toute les conditions de cette loi. Le domicile de cette corporation sera établi dans le comté de Monroe, paroisse Ouachita; et là il sera poursuivi; là les citations lui seront servies pour toutes les affaires à son président, soit en personne ou à son domicile, pendant son absence là où il pourra résider comme dans les cas de procès ordinaires.

Sec. 2. Il est, en outre, décrété etc., Que la section 4 dudit acte est amendée et décrété à nouveau comme suit:

Les officiers du Bureau seront: un président, un secrétaire et un avocat, tous devant être élus par le Bureau. Le président sera l'un des commissaires et présidera à tous les meetings dudit Bureau. Le secrétaire assistera à toutes les réunions du Bureau, et gardera un récord vrai et fidèle de toutes les procédures. Il gardera un compte exact de toutes les recettes et de tous les débours du Bureau, et, fera publier immédiatement après chaque réunion, les procédures en détail de ces réunions; et trimestriellement dans chaque paroisse du district, dans une feuille publique publiée dans la paroisse, et publiera un rapport détaillé et énumerant chaque item de toutes les recettes et de tous les débours du Bureau; pourvu que les frais de publication desdites procédures et des rapports n'excèdent pas, dans aucune paroisse, la somme de cinquante dollars par an; et pourvu, en outre, qu'en cas où la publication ne pourrait pas se faire comme indiquée plus haut, le secrétaire enregistrera une copie desdites procédures et desdits rapports au bureau du commis de la cour de la paroisse où cette publication ne pourra se faire. Il gardera son bureau ouvert en tout temps, et pour ses services il recevra un traitement annuel qui n'excèdra pas douze cents dollars, payable mensuellement. Il assistera à toutes les réunions du Bureau; représentera le Bureau dans tous les procès affectant ses droits, et donnera des conseils et rendra tous autres services légaux qui pourront être requis de lui. Il recevra un traitement annuel qui n'excèdera pas mille dollars; payable mensuellement. Ledit Bureau aura le pouvoir d'adopter tous les règlements nécessaires et convenables pour sa gouverne dans ses propres affaires; et en l'absence du président à toute réunion dudit Bureau, les membres présents choisiront l'un d'entr'eux pour remplir la vacance à cette assemblée, qui sera revêtu de tous les droits et de tous les pouvoirs que pourra avoir le président; pourvu que, à toutes les réunions, une majorité des membres dudit Bureau constituera un quorum pour la transaction d'affaires quelconques; et pourvu que, en outre, toutes les réunions soient publiques, et que tous les livres, records, et comptes du Bureau soient ouverts à l'inspection du public.

S. P. HENRY,
Orateur de la Chambre des Représentants.

ALBERT ESTOPINAL.
Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 13 juillet 1898.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie conforme,
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Loi du Sénat No 32.
Par M. Fitzpatrick.

[No 118] LOI

Exigeant que certains percepteurs de taxes tiennent un livre spécial de comptes détaillés et pourvoyant à une pénalité pour la violation de cette loi.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que tout percepteur de taxes d'Etat dont le district sera dans les limites d'incorporation de toute municipalité ayant une population de cinquante mille habitants ou plus qui omettra de garder de la manière indiquée plus loin, un livre spécial de comptes détaillés pour chaque personne, raison sociale, corporation ou agent assessé sur leurs propriétés immobilières ou personnelles du district dans lequel il a été nommé percepteur de taxes sera coupable de manquement au devoir dans l'exercice de son mandat et sujet à être destitué de la façon prescrite par l'article deux cent-ving-deux de la présente Constitution de cet Etat.

Sec. 2. Il est en outre décrété, etc., Que chaque livre de comptes sus-mentionné contiendra le district d'assessement et le nombre du carré d'îlet dans lequel est situé chaque propriété, le nom des rues circonscrivant ces carrés, la valeur assessée, aussi le montant des taxes exigibles et dues à l'Etat sur chaque propriété susdite. Chaque compte, comme il est dit précédemment, accusera une liste complète des propriétés, immobilières et personnelles, dans le district appartenant à la ou aux personnes au nom desquelles le compte sera tenu.

Sec. 3. Il est en outre décrété, etc., Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec les dispositions de cette loi, sont ici révoquées.

Sec. 4. Il est en outre décrété, etc., Que les termes et dispositions de cette loi, prendront effet à partir de l'année dix-huit-cent quatre-vingt-dix-huit, et commençant avec et incluant toutes les taxes à percevoir des assessements faits en l'année de notre Seigneur dix-huit-cent quatre-vingt-dix-neuf.

S. P. HENRY.
Orateur de la Chambre des Représentants.

R. H. SNYDER,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 juillet 1898.

MURPHY J. FOSTER.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie conforme.
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Loi du Sénat No 121.
Par M. Williams.

No 119.] LOI

Amendant et décrétant à nouveau l'acte intitulé: "Loi autorisant la construction de ponts flottants sur le Bayou Tèche dans la paroisse Ste-Marie, avec embarcadères et quais."

Section 1—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les habitants de la paroisse St-Marie, propriétaires de plantations ayant des terres sur les deux côtés du Bayou Tèche et sur la rivière Archafalaya, de l'embouchure du Bayon Tèche à la Baie Berwick, à Morgan City, sont loi autorisés à construire des ponts flottants sur le bayou; pourvu que ces ponts n'embarrassent pas la navigation ou l'écoulement des eaux dans les deux sens; et qu'un espace, pas moindre de quatre-vingts pieds (80), reste pour être ouvert dans la partie la plus profonde et la plus agréable du chenal, pour le passage des bateaux à vapeur, vaisseaux et toutes embarcations.

Sec. 2. Il est, en outre, décrété etc., Que si toute personne volontairement, malicieusement ou par grande négligence, détruit ou détériore ces ponts flottants, ces embarcadères ou quais, cette ou ces personnes ainsi faisant seront responsables de dommages recouvrables devant une cour ayant compétente jurisdiction.

S. P. HENRY,
Orateur de la Chambre des Représentants.

R. H. SNYDER.
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 12 juillet 1898.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie conforme.
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Résolution C. du S. No 16.
Par M. Murphy.

[No 120] LOI

Résolution Concurrente

Résolu par le Sénat de la Louisiane la Chambre des Représentant concourant.

Que le secrétaire de l'Etat est ici autorisé à et requis de faire publier et relier avec les actes de l'Assemblée générale de 1898, la Constitution de 1898.

S. P. HENRY,
Orateur de la Chambre des Représentants.

ALBERT ESTOPINAL,
Président pro tem du Sénat.

Approuvée le 13 juillet 1898.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie conforme:
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Loi de la Chambre No 220.
Par M. Marks.

No 121 LOI

Amendant et décrétant à nouveau la section 2639 des Statutes Revisés de 1870.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 2639 des Statutes Revisés est ici amendée de la façon suivante:

Section 2639—Les Trésoriers de paroisses dans tout l'Etat seront nommés par leur Jurys de police pour une durée de deux ans, et ils sont ici requis d'avoir leurs Bureaux au siège de la cour de justice de leurs respectives paroisse.

Section 2. Il est en outre décrété etc., Qu'aucun membre du jury de police ne sera éligible comme Trésorier de paroisses.

S. P. HENRY.
Orateur de la Chambre des Représentants.

R. H. SNYDER.
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 juillet 1898.

MURPHY J. FOSTER.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie conforme.
JOHN T. MICHEL.
Secrétaire d'Etat.

Loi de la Ch No 320.
Par M. Littlefield.

No 122] LOI

Pour mettre à exécution l'Article 318 de la Constitution, et pour autoriser l'émission de Bons enregistrés dans l'émission future de Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de l'Acte No 110 de l'Assemblée Générale de 1890, et pour autoriser l'échange de Bons enregistrés pour des coupons anciens émis en vertu de ladite loi de 1890.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la ville de la Nouvelle-Orléans par l'intermédiaire du Bureau de liquidation de la dette de ville, est autorisée dans toute émission de bons en vertu de l'acte No 110 de 1890, sur l'application d'un parti quelconque pouvant les recevoir, à émettre des bons enregistrés qui seront datés de leur émission, payables le 1er janvier 1942 et portant un intérêt dont le taux sera fixé par ledit acte, payable semi-annuellement par le Bureau de liquidation. Pour le paiement du principal et l'intérêt desdits bons enregistrés, il y aura tous les droits, privilèges et garanties actuellement acquis aux coupons des bons autorisés par ledit acte No 110 de 1890, et les amendements constitutionnels en vertu desquels l'acte a été adopté.

Sec. 2. Il est, en outre, décrété, etc., Que la ville de la Nouvelle Orléans par l'intermédiaire du Bureau de Liquidation de ladite ville, est aussi autorisée à et doit sur l'application de tout détenteur des anciens bons-coupons émis en vertu de la loi No 110 de 1890, et lesdits amendements constitutionnels, à émettre en échange, de ces bons-coupons anciens, un égal montant de bons enregistrés, qui auront la même échéance et porteront le même intérêt, comme il est dit plus haut, et pour le paiement du principal et de l'intérêt sur les bons enregistrés ainsi échangés, il y aura tous les droits, privilèges et garanties pourvus par ledit acte No 110 de 1890; et ledit amendement constitutionnel pour les bons-coupons émis en vertu de cette loi.

Sec. 3 Il est en outre décrété, etc., Que les deux classes de bons enregistrés seront dénommés: "Bons constitutionnels enregistrés de la ville de la Nouvelle-Orléans, autorisés par l'acte No. 110 de 1890, et l'acte No — de 1898, amendatoire;" et lesdits bons enregistrés seront émis, enregistrés et transférés en vertu des règles et des règlements qui seront établis par ledit Bureau de Liquidation de la Dette de ville.

Sec. 4. Il est en outre décrété, etc., Que cette loi prendra effet à partir de son adoption.

S. P. HENRY,
Orateur de la Chambre des Représentants,

R. H. SNYDER,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 juillet 1898.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Copie conforme:
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
LOUISVILLE AND NASHVILLE.	
No 1 fast line 7:15 pm	No 2 fast ml 7:45 am
No 3 ft mail 7:40 am	No 4 lim'd 11:15 am
No 5 lim'd 8:25 pm	No 6 ft m'l 7:55 am
No 7 coast lim 9:00 am dim ex.	No 8 coast lim 3:20 pm dim ex
No 9 coast train 8:25 am dim ex	No 10 coast train 4:45 pm dim. ex
No 11 dim ex. 9:25 pm dim seulement.	No 12 dim ex. 8:05 am dim seulement
No 13 mer ex 9:25 pm mer seulement.	No 14 mer ex. 8:05 am mer seulement
QUEEN AND CRESCENT ROUTE	
No 31, Limited. 8:30am	No 2 Lim. ited 7:25 pm
No 8 Fast Mail. 2:30am	No 4..... —8:10am
ILLINOIS CENTRAL.	
No 23, Local Mail 10:00pm	No 24, Local Mail ..7:00am
No 3, Chicago Limited.....7:45pm	No 4. Chicago Limited 9:00am
No 2 Lou and Cin limited..... 7:45 pm	No 4 Lou and Cin limited 9:00am
No 1 f't mail 8:30 am	No 2 f't mail 7:20 p m
No 1 Lou & Cin 8:30am	No 2 Lou & Cin 7:20pm
McComb Ac. 9:30 a m	McComb Ac. 5:30 p m
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
Memphis ex 11:30 a m	Memphis ex..4:20pm
Vicksburg ex 5:30 pm	Vicksburg ex 8:15 a.m.
Baton Rouge ac 9:15 am	Baton R'ge ac 4:30 pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
Tex & Mex ex 6:40 p m	Tex & Mex ex 9:00 a m
Cal Ex.....7:55 am	Cal ex.....8:40 pm
TEXAS AND PACIFIC.	
F't Worth, Hot Sp'gs and St L ex 6:15 pm	California ex. 8:15 a m
EAST LOUISIANA RAIL ROAD.	
Du dépôt de la Queen and Crescent rue Free Tous les jours excepté dimanche.	
No 7.....8:20 am	No 8..... 4:00 pm
Dimanche et mercredi excursion	
No 5.....6:25 pm	No 6.....7:30 am
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRANDISLE R. R. Dimanche seulement	
Alger..... 7:35 p m	Alger..... 8:00 a m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.	
Alger ..... 10:00 am	Alger..... 4:00pm
Samedi et dimanche seulement.	
Alger..... 10:09 am	Alger.....5:30 pm
Tous les jours excepté dimanche.	
Alger.....8:00 p m	Alger.....8.00 a m
LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.	
Tous les jours excepté dimanche.	
De Belair et Shell Beach.....9:10 a m	Pour Belair et Shell Beach.....4:10 p m
Dimanche seulement.	
De Belair.....7:00 am	Shell Beach 5:30 a m
De Shell B'h 10:02 am	Shell Beach... 8:00 am
Shell Beach..7:00 p m	Belair.....5:30 p m
	Shell Beach...7:30p m

FAITS DIVERS.

Température du 8 septembre 1898.

Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 h. du matin....	78	25
Midi.....	82	28
3 P. M.....	82	28
6 P. M.....	80	27

Mariages, Naissances et Décès inscrits au Bureau de Santé durant les dernières 24 heures:

NAISSANCES—Mmes John W. Belt, une fille; Jno J. McCann, une fille; Jno. Holahan, une fille; Victor Simms, une fille; Giaccomo Genuusa, une fille: August A. Weckerling, une fille; Max Alexander Kory, une fille; Joseph Abadie, une fille; Frantz Sales Schultis, une fille; Frederick W. Robbert, un garçon; Laurence Babin, un garçon; William A. Wade, un garçon.

MARIAGES. — Elliot Bell à Camelia Trepagnier, William J. Warren à Carmelita E. Rodriguez, Giovanni Lentrisco à Vittorina Tarantano, Joseph Garibaldi à Fannie Antee, Norris Wetkins à Elize Mitchell, Joseph Horton à Alice Perry, John R. Petriate à Amelia Fitzpatrick, E. D. Foster à Ella Rosier, Clarence Nelson à Carrie Vines.

DÉCÈS—Clifford Duquesne Borland, 13 mois, 837 Dumaine; Melanie A. Clerc, 28 ans, 720 Première; Oswald A Dupeire, 22 ans, Marais et Colombus; Mme Frances Arroyo, 71 ans, 823 Clouet; Mme John Newman, 51 ans, 2104 St Philippe, M Buckenmeyer, 73 ans, Bourbon et Johnson; Mme Michel Florance, 74 ans, 5313 N. Peters; Mme L. Sintes, 48 ans, 1910 Poydras; Ernest Schmitt, 2 ans, hôpital de charité; Jake McLain, 28 ans, hôpital de charité; Jules Purnell, 50 ans, 1719 Ste-Anne; Arthur Smith, 8 ans 1415 St-Antoine; Ernest Allain, 16 semaines, Camp près Seconde; Mme Theresa Wilson, 35 ans, Water et Napoléon; Rosaline Wix, 65 ans, 927 Monroe; enfant du sexe masculin de Mme John Campbell, 7 jours, 2450 Dauphine.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.—Charles J. C. Pageot vs C. A. Darrestein — confession de jugement de $102 98.

Richard Grant Co vs Frank L. Gordon — réclamation de $740.17 sur des traites.

Anheuser Bush Brewing Association vs L. C. Grevening — action en recouvrement de $142 sur un compte-courant.

Anheuser Bush Brewing Association vs Frank J. Adolph — réclamation de $200 sur des billets.

J. Numa Roussel, M. D., vs Ines Ayala, épouse d'Esteban Riquelmy—procès exécutif de $1500.

Mme Mary Krumpelmann vs Wm Curet—$950 sur un attachement.

Barnett et Lemle vs the Californian Canneries Co—$500 sur un attachement.

La succession de Caroline M. Broderick a été ouverte.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle.

Juge Henri Bezou.

Wm. Atkins—ivresse et bris de paix; $2,50 d'amende ou 15 jours de prison.

Lottie Duhoc—ivresse et bris de paix; $5 d'amende ou 15 jour d'incarcération.

Alfred Jones—allures suspectes; $25 d'amende ou 30 jours de prison.

Mis sous caution:

M. et Mme R. E. Faillis, Mme Treodway, Peter Roberts, Mary Barrett, Lizzie Juran, insultes et bris de paix; Charles Reiss, Peter Waterson, bataille et bris de paix; Louis Boss, larcin.

Envoyés devant la Cour criminelle: Nora Teyour, larcin; Emile J. Gilly et Stephen J Dorbès, obtention d'argent sous de faux prétextes; Lottie Durand, actes de violence.

Cour Criminelle de District.

Section A—Juge J. G. Baker.

Condamnations:

John Gauche, larcin, six mois dans la maison de refuge; Shakespeare Anderson, port d'arme cachée, $2,50 d'amende ou 48 heures de prison; Jos. Rizzo, attaque, $10 d'amende ou 10 jours de prison.

Nolle prosequi:

Charles Diamond, vol avec effraction; Rosa Gold, Abraham Stein, actes de violence.

Acquittés:

Squire Thomas, Arthur Bonafon, actes de violence.

Trouvé coupable:

Thomas Callaghan, violation de la loi du dimanche, $25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Nouveau procès.

G. Echmann, G. J. Bowling, actes de violence; John Brown, alias Walter Bell, Alfred Schaeffer, John Diamond, larcin; Mme O. Roy, vente de billets de loterie.

Le Grand Jury en session.

Le Grand Jury était hier en session, ayant commencé la seconde moitié de son service semi-annuel, selon les nouvelles lois de 1878. Ces messieurs servent d'abord trois mois dans la section B, et ensuite trois mois dans la section A. Une accusation a été faite contre certaines personnes (les noms en blanc) pour violation de l'article 94 de 1898, référant à l'achat d'objets à crédit, suivi de leur vente au comptant avec intention de frauder. Un writ d'accusation n'a pas tardé; et bien avant le coucher du soleil les accusés étaient en prison.

Les levées d'Orléans.

Les propositions de contrats qui devaient être annoncées, hier, à midi, pour la construction de poteaux à protection supportant nos levées du 3me district, n'ont point été affichées comme beaucoup d'intéressés l'avait pensé.

La cause est l'absence de quorum à la dernière réunion des directeurs.

Ce revêtement, ce support ne devait d'ailleurs être établi qu'à partir de la rue Egania jusqu'au Couvent des Ursulines. Le plan de l'ingénieur Brown n'est point de construire une nouvelle levée en arrière de celle qui existe, mais de rendre celle-ci plus solide.

L'opposition à ce plan a tout arrêté jusqu'ici. Pourtant l'idée nous semblait raisonnable. Nous ne sommes pas les seuls de cet avis; puisque la mère St Stanislas vient d'écrire au président M. Thoman, pour le remercier des efforts qu'il a faits dans ce but.

Ces expropriations aux alentours, ajoute-t-elle, feraient un tort considérable à l'établissement religieux dont je reste responsable comme supérieure.

Bureau météorologique.

Nouvelle-Orléans, 7 septembre.

Louisiane et bas Mississipi: temps en partie couvert, cette nuit et vendredi; temps plus chaud, vendredi.

On s'attend, à l'est du golfe, à un ouragan avec vents violents du nord et nord-est.

A la Nouvelle Orléans, la température est tombée de 10 degrés en 24 heures, la plus basse que l'on ait jamais constatée, à cette date.

Temps clair, ce soir, excepté le long de la côte du golfe et à l'ouest du Texas. Pas de pluie, la nuit.

TEMPÉRATURES MAXIMUM.

Abilène, 84 — Atlanta, 74 — Chattanooga, 76 — Corpus Christi, 84 — Galveston, 80 — Jacksonville, 86 — — Montgomery, 80 — Nouvelle-Orléans, 84 — Washington, 76, — New York, 74.

1ère balle de coton.

La première balle de nouveau coton de cette année, venant de la paroisse Ouachita, Lne., a été envoyée en don à l'Infirmerie Touro par J. Baer, de Monroe, Lne. Elle a été mise en loterie et gagnée par M. Bertram Beer, de la maison H. B. Beer, qui en a fait présent à l'Asile St-Anne.

MALADIES DE LA PEAU

De toutes natures, des plus simples boutons aux plus rebelles eczémas, érysipèles, ulcères et éruptions sont guéries promptement, agréablement et radicalement par

L'ONGUENT HEISKELL.

La peau est claire, lisse, souple et saine et se conserve ainsi par l'usage du

DU SAVON HEISKELL.

C'est un savon absolument pur, composé de gommes et d'herbes médicinales. Il est calmant dans ses effets et guérit. En vente par tous les Droguistes.

Onguent, 50c la boîte; Savon, 25c le morceau.

JOHNSTON HOLLOWAY & CIE
531 Commerce St., Phila.

Mass meeting des électeurs du Sixième Ward.

La nomination du Général Adolph Meyer au Congrès appuyée.

A huit heures, hier soir, une réunion enthousiaste des votants du Sixième Ward a eu lieu dans la salle Portugaise, rue Dauphine, entre Hôpital et Ursulines.

Le meeting a été appelé à l'ordre par M. J. Wallace Johnson, président du Jackson Club. Après avoir, en quelques mots, annoncé le but de la réunion, M. Johnson a présenté M. Geo. H. Grandjean.

M. Grandjean a parlé de l'organisation du club Jackson et du bien qu'il avait fait dans la politique du ward.

Il a invité ceux qui étaient présents à se rendre au poll le jour des élections afin d'éliminer de la politique toute corruption.

L'orateur a dit qu'il avait eu une entrevue avec M. Jere Gleason et que celui-ci lui avait promis que sa faction serait reconnue au poll. Le Club Jackson, a-t-il dit a nommé un comité qui devra s'occuper des intérêts des votants.

M. Blaise Fontaine a été ensuite présenté par M. Johnson ainsi que MM. L. M. Tully, L. F. Gain et T. J. Gilloly. Ces messieurs ont tous invité les assistants à se faire enregistrer afin de s'assurer un gouvernement honnête.

M. Johnson a alors lu des résolutions appuyant la nomination du Général Adolphe Meyer, au Congrès. A 9 heures, la séance a été levée.

Le comité exécutif est ainsi composé:

J. Wallace Johnson, président; J. S. Waterman, Wm Demoruelle, Gus. Duplantier, Geo. H. Grandjean, Joseph Pilié, Edgar Bozonier, R. E. Musgrove, Paul Andry, Geo. de Reyna, T. J. Gilloly et L. M. Tully.

Changements atmosphériques.

Le thermomètre était à 68 hier matin. C'était donc le temps le plus frais, durant la première semaine de septembre, depuis l'année 1891. En effet, le 2 septembre 1890 le thermomètre a marqué 67 degrés; le 5 et le 6 de septembre 1891 il avait même baissé, un moment, jusqu'à 63 degrés.

C'était aussi le temps le plus frais que nous ayons eu depuis mai dernier; la première prédiction importante de M. McAdie s'est donc réalisée. Hier matin on a constaté 68, tandis qu'avant hier matin il s'était tenu à 78, remontant dans la journée à 88. C'est après la forte pluie d'avant hier soir que le changement a été remarqué. Les couvertures étaient devenues agréables.

Dans le nord de la Louisiane, paraît-il, le changement a été encore plus prononcé. Shreveport avait hier matin, 58 degrés; Monroe, 58; Robeline, 51 et Port Gibson, Miss., 55. Au Port Eads, sur le golfe, il y avait 60 degrés, avec un vent de nord très violent.

Vers 7 heures du matin, à Vicksburg, le thermomètre est tombé à 56.

L'allée Hogan, paroisse St. Bernard.

Le juge Hingle a chargé le grand jury de la Paroisse St-Bernard d'examiner avec soin les accusations formulées presque chaque jour contre les établissements de jeu nombreux dans la Paroisse; établissements encouragés, semble-t-il presqu'ouvertement par la Police.

Ces remarques du juge Hingle font évidemment allusion à l'endroit nommé Allée Hogan, où l'on se livre à ce genre de plaisir illicite. Il veut aussi attirer l'attention sur le grand nombre de joueurs dans l'endroit.

Caractère suspect.

Alfred Jones, un vieux nègre, était hier matin devant le juge Bezou. Le caporal Morris dépose qu'il l'a surpris chez un bijoutier, coin Orléans et Bourbon, essayant de vendre une montre avec chaîne en or, valant de 45 à 50 dollars, pour $6. Comme il ne put répondre de façon satisfaisante, le caporal l'a fait enfermer. Après quelques questions, le juge a condamné Alfred Jones à $25 ou 30 jours de prison.

Meeting important.

Il y a eu, hier, à 11 heures, une réunion de toutes les Bourses du Commerce aux bureaux du "Board of Trade" pour désigner un candidat à la position de commissaire de Chemin de fer.

Un membre d'un des comités a annoncé que le président de la Bourse de Travail M Udolpho Wolfe présidait la séance et que par une résolution unanime, l'honorable Frédéric G. Ernst était désigné.

Comme on sait, M. Ernst est le propriétaire du moulin à riz des Planteurs. Toutefois, on assure qu'il n'acceptera cette candidature qu'autant qu'il pourra compter sur le vote du parti régulier de la Démocratie.

Fausse accusation.

John Lewis et Geo. Davis font parvenir hier matin, devant le juge Bezon, accusés par un étranger Paul Ryan, de vol en jouant aux dés dans une maison, coin Bourbon et Douane.

Ryan prétend demeurer à l'hôtel Grunewald, bien qu'il n'y soit pas connu. Le détective Woodworth a déclaré à la cour ne rien savoir de l'accusation. Il a arrêté les deux hommes simplement sur plainte faite par Ryan.

Le juge Aucoin, défendant les accusés, a demandé qu'ils fussent relachés. Il a ajouté que Ryan, la nuit précédente, avait avoué qu'il se vengerait d'un tour qu'ils lui avaient joué plusieurs mois auparavant en jouant aux dés.

Rendus libres, ceux-ci comptent à leur tour faire punir Ryan pour emprisonnement sous de faux prétextes.

Tentative d'assassinat.

Une tentative d'assassinat a eu lieu hier soir, à neuf heures, à l'angle des rues Rocheblave et Aubry. Adam Zénon, un jeune nègre, traversait la chaussée lorsqu'il a été accosté par Joe. Taylor, couleur, qui, sans raison apparente, lui a tiré un coup de revolver à bout portant.

La balle a atteint Zenor à la joue gauche, mais n'a causé qu'une légère blessure. Taylor s'est enfui.

Les deux hommes s'étaient querellés déjà, et Taylor avait juré de se venger.

Base-Ball.

Louisville, 9; Cleveland, 7.
Cleveland, 5; Louisville, 3.
Philadelphie, 9; Washington, 5.
Baltimore, 5; Brooklyn, 2.
Boston, 6; New York, 1.

Collision

A sept heures hier soir, un cheval attelé à une voiture que conduisait P. Blakely, a pris le mors-aux-dents, à Carrollton, et s'est heurté contre le char No 184 de la ligne Colisée. Blakely a été jeté à terre, mais n'a pas été blessé. Le véhicule a subi des avaries.

NOUVELLES A LA MAIN.

Arrestation—Louis Boss a été arrêté, hier matin, par les detectives Rainey et Dale. Il est accusé de s'être introduit dans l'appartement de P. Nolan, coin Royale et Conti, et d'y avoir volé une épingle de prix. Il a été mis sous $250 de caution, par le juge Bezou.

Condamné. — Alfred Jones, le noir arrêté mercredi soir par le caporal de police G. B. Morris a été hier matin, condamné par le juge Bezou à $25 d'amende ou 30 jours de prison.

Jones essayait de vendre une montre en or chez le bijoutier Geo Kellans, lors de son arrestation.

Incendie—Des étincelles provenant d'une cheminée, ont communiqué le feu hier après-midi, à la toiture d'une maison rue Magnolia 2115, appartenant à Louis Hoffman et occupée par Wm McDaniels. Les dommages ont été insignifiants.

Accident—Peter Broquet, domicilié rue Magnolia 635, conduisait une charrette, hier soir, à neuf heures, lorsqu'à l'angle des rues Canal et St Patrick, le véhicule a versé, et Broquet a été violemment jeté à terre. Blessé au dos et au côté, il a été transporté chez lui par des amis.

Blessure—Hier matin, vers neuf heures, Chris Toole, âgé de 50 ans, est arrivé à la Nouvelle-Orléans, pour se faire soigner à l'hôpital. Il se trouvait à environ 15 milles de la ville, quand il a été renversé et blessé au corps, par un char de la Illinois Central R.R. Co.

Mexico, à prix réduits.

A cause de la "Mexican Fiesta" la Southern Pacific Co., vendra des billets aller et retour pour la ville de Mexico, via Eagle Pass ou Loredo, pour $42,15; à Monterey $22,65. Billet en vente les 9 et 10 septembre.

On peut s'arrêter en route.

3 sept—3 5 7 9

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

VENDREDI, 9 SEPTEMBRE 1898.

Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND 11 AM
Haut du fleuve—MABEL COMEAUX, à 12 M
Bayou Lafourche—LIBERTY, à 12 M
Madisonville—NEW CAMELIA, à 4 P M

SAMEDI, 10 SEPTEMBRE 1898.

Haut du fleuve—ST-JAMES, à 12 M
Grand Lake et Bends—JOHN HOWARD, à 5 PM
Madisonville—NEW CAMELIA, à 4 P M

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Nom	Destination	Mouillage
Akabo	Breme	Chalmette
American	Liverpool	Gretna
Anselma	Honduras	3e dist 30
Arassas	Havane	Alger
Baron Glamis	Rotterdam	Louis ave
Bendi	Rotterdam	Louis ave
Bishopsgate	Hambourg	Lou s ave
Breakwater	Belize	3me dist 30
Chalmette	New York	Alger
Clearwater	Belize	3e dist 30
Croma	Rotterdam	Louis ave
Harmonie	Gene	6me rue
Inchdune	Hambourg	Chalmette
Jarl	Bluefields	1er dist 15
Maria de Lartinaga	Hambourg	Point
Morgan	Laid up	Alger
Melbridge	Hambourg	Louis ave
Moorish Prince	Gene	3me rue
Spanish Prince	Tyne et Havre	2me rue
Trevaylor	Rotterdam	Westwego
Tyr	Bocas del Toro	1er dist 15
Whitney	Havane	Alger
	BARQUES.	
Gustave et Oscar	Breme	Southport
Nanny	Oporto	7e rue
	GOELETTES.	
Santo Otapi	Laid up	1er dist. 13
Anna M Stammer		6me dis

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship El Paso, Gardner.....parti 1 sept
Steamship Louisiana, Kemble...parti 30 aout
Goelette Ella M Willey, Willey...parti 8 aout
Steamship El Mar, Grant.....parti 3 sept

LIVERPOOL.

Steamship Floridian, Bullock.....parti 1 sept
Steamship Monne, Aiken.....parti 2 sept
Steamship Orion, Brown.....parti 27 aout
Steamship Merminius Fraser...parti 23 aout
Steamship Historian, Valiant.....parti 20 aout
Steamship Astronomer, Whidborne...p 18 aout
Steamship Costa rican Kelly...parti 11 aout
Steamship Bernard Hall, Bartlet...parti 6 aout
Steamship Louisianian, Edwards parti 28 juil
Barque Mira, Ba'.....parti 21 juil.
Steamer Wm Cliff, Jenks.....parti 18 aout
Steamship Cuban, Pierce.....parti 31 aout

LONDRES.

Steamship Afghan Prince, Knudsen p 4 aout
Steamship Cayo Largo, Kerniah parti 28 juil.

ANVERS.

Steamship Louisiana, Jersen....parti 23 aout
Steamship Afghan Prince, Knudsen..p 22 juil.
Steamship Bentalt —.....parti 31 aout

RIO DE JANEIRO.

Steamship Hogarth —.....parti 1 sept
Navire Lenor, Magno.....parti 8 aout
Navire America, Marques.....parti 8 aout
Steamship Kendal, Loraire.....parti 28 aout
Steamship Carolina, Grandilion parti 18 aout
Steamship Falshaw —.....parti 12 aout
Steamship Wilhelm Anton, Federsen p 1 aout

HAMBOURG.

Steamship Glengod, Davidson...parti 29 aout
Steamship Syria Berends.....parti 21 aout
Steamship Somerhill, Davis.....parti 1 aout

BAHIA.

Goelette Oliveria, Minnes.....partie 8 aout

HAVRE.

Steamship Bolivar.....parti 29 aout

BARCELONE.

Navire Marcelino Jane.....parti 29 aout
Navire Rosa Alegret.....parti 29 aout

HAVANE.

Steamship Roger, Auguron .....parti 1 sept

INSTITUTIONS.

COLLEGE JEFFERSON,
PAROISSE ST-JACQUES, LNE,
Sous la direction
DES PÈRES MARISTES,
Au "College Point", sur le Mississipi, 50 milles au-dessus de la Nlle-Orléans, avec laquelle il est en communication constante par les trains du Mississippi Valley et Texas Pacific Railroads. Le collège est en communication avec la Nouvelle-Orléans et les environs par téléphone à longue distance.
Termes, modérés. Session commence mardi, 27 septembre. Addresse, Très Rév. T. M. THOUVENIN, S. M., président, Couvent F. O., paroisse St-Jacques, Lne.
août 20 au 27 sept inclus

COLLEGE ST. ALOYSIUS.
Coin Remparts et Esplanade.
Réouverture, LUNDI 5 septembre.
L'instruction comprend un cours complet de Grammaire, Anglais et Français; les hautes mathématiques et les branches importantes des